Marché relatif à la réalisation d'une étude du modèle économique et des externalités de la propulsion hydrogène et électrique des barges amphibie utilisées en mytiliculture

Etude réalisée dans le cadre du projet INTERREG North-West Europe GEMS - Green Energy Management Systems

Règlement de la consultation

Pouvoir adjudicateur :

Agence Bretagne Next
1c-1d avenue de Belle Fontaine
35510 CESSON SEVIGNE

Référence du marché : BNEXT-2026-EPHEB

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
30/11/2026 à 10 h

Marché soumis au code de la commande publique, passé selon une procédure adaptée.

Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique & Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Préambule 3
I - L'agence Bretagne Next 3
II - Le projet GEMS 3
Caractéristiques de la consultation 4
Organisation de la consultation 4
I - Procédure de passation 4
II - Mode de dévolution 4
III - Planning prévisionnel 4
IV - Dispositions relatives aux groupements 5
V - Durée de validité des offres 5
VI - Variantes 5
VII - Modification de détail au dossier de consultation 5
Retrait et contenu du dossier de consultation 5
I - Contenu du dossier de consultation 5
II - Retrait du dossier de consultation 6
Présentation des offres 6
I - Éléments nécessaires à la sélection des candidatures 6
II - Éléments nécessaires à la sélection des offres 6
III - Sélection des offres 7
IV - Date de remise des offres 7
V - Remise des offres sous forme dématérialisée 7
VI - Documents à fournir obligatoirement par le soumissionaire provisoirement attributaire 8
Renseignements complémentaires 8
I - Renseignements administratifs et techniques 8
II - Informations recueillies - RGPD 8
Procédures de recours 9

Préambule

I - L'AGENCE BRETAGNE NEXT

Bretagne Next est l'agence de développement économique de la Région Bretagne.

L'agence Bretagne Next – Nouvelle Économie eXpertise et Transitions – a une mission d'anticipation, de structuration et de promotion des filières économiques qui feront la Bretagne de demain. L'agence intervient au service des entreprises, en lien avec les territoires.

L'agence Bretagne Next est une association Loi 1901 avec une mission d'intérêt général. Elle explore les futurs relais de croissance de l'économie bretonne en regard des atouts de la Bretagne et de son tissu économique ; elle anticipe et propose des solutions nécessaires à l'adaptation des entreprises et des territoires aux nouveaux défis de souveraineté et de transitions (numérique, énergétique, alimentaire, …). Pour ce faire, l'agence s'appuie sur l'expérimentation, accompagne les entreprises porteuses de solutions vers de nouveaux marchés et renforce leur visibilité.

L'agence pilote des programmes destinés à structurer des filières porteuses d'avenir :

- Cybersécurité
- Nautisme, voiles et technologies
- Energies marines
- Hydrogène renouvelable

L'agence est également missionnée pour piloter des programmes plus transverses et prototyper des solutions pour accompagner les entreprises. Elle développe par ailleurs un observatoire sectoriel des compétences pour l'ensemble des écosystèmes bretons.

- Marque Bretagne
- Relocalisons
- Pôle Europe
- Pôle ingénierie

Forte d'une quarantaine de collaborateurs, Bretagne Next est organisée autour de métiers complémentaires : coordination de projets et d'acteurs, ingénierie économique, veille et projets européens, attractivité et promotion économique.

II - LE PROJET GEMS

La présente consultation s'inscrit dans le cadre du projet GEMS.

Le projet GEMS est financé par le programme Interreg Europe du Nord-Ouest. Il vise à répondre au défi suivant : Alors que le Nord-Ouest de l'Europe intensifie sa production d'énergies renouvelables, un défi de taille se profile : comment garantir que cette énergie soit utilisée localement, efficacement et équitablement. Les parcs d'activités économiques — responsables de plus de 30 % de la consommation énergétique de la région — sont au cœur de cette opportunité. Pourtant, beaucoup ne disposent toujours pas des outils nécessaires pour gérer et optimiser leur consommation d'énergie.

C'est là qu'intervient GEMS (Green Energy Management for Business Parks). GEMS est un projet transnational de trois ans (2025–2027) conçu pour aider les parcs d'activités à devenir des acteurs à part entière de la transition vers les énergies propres. En développant et en expérimentant des Energy Management Systems (EMS) intelligents, GEMS accompagne les parcs d'activités dans

l'intégration des énergies renouvelables, la réduction des émissions et l'allègement de la pression sur le réseau électrique.

GEMS cible les parcs d'activités de taille moyenne (1–20 MW), en créant des solutions de SGE évolutives, financièrement viables et techniquement solides. Grâce à des simulations de pointe par jumeau numérique (Digital Twin), le projet adapte ces systèmes aux besoins locaux et garantit leur prête au déploiement en conditions réelles.

Réunissant 14 partenaires aux Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Belgique et en Irlande — dont des structures régionales d'accompagnement des entreprises (BSO), des experts techniques et des universités —, GEMS allie une connaissance locale approfondie à une collaboration internationale.

Le projet livrera :

- 4 configurations d'EMS transférables, co-développées entre les régions
- 6 implémentations pilotes dans des parcs d'activités, dans 5 pays
- 1 plan d'action pour une utilisation plus intelligente de l'énergie dans les parcs d'activités du Nord-Ouest de l'Europe
- 1 programme de renforcement des compétences visant à former au moins 50 personnes issus des organisations de soutien aux entreprises et des agences régionales

Caractéristiques de la consultation

Le marché a pour objet la réalisation d'une étude du modèle économique et des externalités de la propulsion hydrogène et électrique des barges amphibies utilisées en mytiliculture. Les prestations demandées sont indiquées au CCTP.

Il s'agit d'un marché de services, mono-attributaire.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire. Il est conclu pour une durée de deux ans.

Organisation de la consultation

I - PROCÉDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée dans le respect des dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du code de la commande publique.

II - MODE DE DÉVOLUTION

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. En effet, un allotissement risquerait de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

A titre indicatif, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour le marché est de **60 000 € TTC (Toutes Taxes Comprises)** maximum (hors prestations supplémentaires éventuellement demandées au cours de l'exécution du marché, dont les conditions sont explicitées au CCAP).

III - PLANNING PRÉVISIONNEL

Dates indicatives, susceptibles d'évoluer au cours de la consultation

Date limite de remise des offres	Voir page de garde
Examen des offres et attribution	Semaine 48 / 2026
Démarrage des prestations (réunion de lancement)	Semaine 2 / 2027

IV - DISPOSITIONS RELATIVES AUX GROUPEMENTS

Le marché pourra être attribué à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

V - DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de leur remise, sauf prolongation éventuelle de cette durée.

VI - VARIANTES

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

VII - MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Retrait et contenu du dossier de consultation

I - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des documents suivants :

- Présent règlement de consultation (RC)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Dossier d'expertise du candidat à compléter
- Un formulaire DC1 pré-complété
- Une déclaration du candidat

II - RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Bretagne Next informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé. Les candidats auront la possibilité de le télécharger gratuitement à l'adresse électronique suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/

Pour accéder à la plateforme, les candidats devront respecter les prérequis techniques de celle-ci.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat peut renseigner le nom de l'organisme candidat, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

Présentation des offres

La participation du candidat à la consultation vaut acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des pièces du contrat conclu au terme de la procédure.

Le dossier de présentation remis devra comprendre les pièces suivantes dûment renseignées par la personne habilitée à engager le candidat et dont le nom sera mentionné dans les différentes rubriques :

I - ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À LA SÉLECTION DES CANDIDATURES

- Les candidats sont invités à compléter le **formulaire DUME** mis à leur disposition sur la plateforme Mégalis lors du dépôt de leur offre
 A défaut, ils peuvent remettre :
 - Le formulaire DC1 fourni dans le DCE (ou équivalent)
 - La déclaration du candidat fournie dans le DCE (ou équivalent) précisant le chiffre d'affaires de l'entreprise et les effectifs moyens sur les trois dernières années
- Copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire
- Déclaration de sous-traitance, le cas échéant (DC4). En cas de présentation d'un sous-traitant, les candidats sont invités à présenter des éléments prouvant leur capacité à disposer des moyens apportés par le sous-traitant

Pour information, le formulaire DC4 est librement disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.

II - ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À LA SÉLECTION DES OFFRES

- Une présentation de l'entreprise et **CV des personnes pressenties pour la mission**
- **Dossier d'expertise du candidat** (à compléter)
 ⇨ *Dans ce dossier se trouve également un espace permettant au candidat de valoriser ses pratiques en matière de diversité, d'équité ou d'inclusion ainsi que les engagements en matière de respect de l'environnement*
- **Proposition méthodologique**

⇨ Sont particulièrement attendus :
- La démarche proposée par le candidat pour mener à bien l'étude
- Des exemples d'infographie résumant les principaux résultats d'une étude, de dossiers pédagogiques permettant par exemple à un comité de pilotage de réaliser des arbitrages et prendre des décisions sur la suite à donner au projet
- Un planning détaillé de l'étude et des modalités de suivi mises en place avec Bretagne Next

- **Proposition financière**
 ⇨ Elle détaillera le nombre de jours et profils des intervenants par phases identifiées, ainsi que les taux journaliers pratiqués hors taxe et toutes taxes comprises. Le format n'est pas imposé par Bretagne Next (pas de DPGF).
- **Relevé d'identité bancaire**

Avant de procéder à l'examen des offres, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier d'offres.

III - SÉLECTION DES OFFRES

Les critères intervenant pour la sélection des offres sont hiérarchisés dans l'ordre suivant :

- La qualité du dossier d'expertise et la pertinence des profils proposés (50%)
 - Références et expertises (40%)
 - Pratiques en matière de diversité, d'équité ou d'inclusion ainsi que les engagements en matière de respect de l'environnement (10%)
- La qualité de l'offre méthodologique (30%)
- Le prix proposé pour la prestation (20%)

IV - DATE DE REMISE DES OFFRES

Les offres des candidats doivent parvenir à Bretagne Next au plus tard à la date et heure inscrite en page de garde du présent règlement de consultation.

V - REMISE DES OFFRES SOUS FORME DÉMATERIALISÉE

L'acheteur public informe les candidats que la remise des offres se fera uniquement par voie dématérialisée, sur la plateforme accessible à l'adresse suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/.

Il est rappelé que la signature électronique des offres n'est pas obligatoire.

L'heure limite retenue pour la réception du pli correspondra au dernier octet reçu. Les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les modalités pratiques de dépôt des offres sont précisées sur le site : https://marches.megalis.bretagne.bzh/. L'acheteur public invite les candidats à se référer aux conditions d'utilisation de la plateforme. Les prérequis techniques y sont mentionnés. Le candidat est invité à tester la configuration de son poste et de répondre à une consultation test. Ces outils sont disponibles sous l'onglet « Tester ma configuration / Consultation de test ». Une assistance téléphonique est proposée aux candidats par Mégalis Bretagne au 02 23 48 04 54.

Le candidat est par ailleurs invité à vérifier que l'adresse électronique indiquée lors du retrait du DCE est bien paramétrée pour recevoir les messages de la plateforme (mise en message indésirable, mise en quarantaine, adresse fonctionnelle non lue en interne, etc.)

VI - DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT PAR LE SOUMISSIONAIRE PROVISOIREMENT ATTRIBUTAIRE

Le soumissionnaire produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande de l'acheteur public :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et 8 du Code du travail.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le soumissionnaire devra produire également, en application des articles L. 8254-1 et D. 8254-2 à 5 du code du travail, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2-2°. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, le soumissionnaire sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Renseignements complémentaires

I - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande écrite une demande écrite via la plateforme Mégalis Bretagne. Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des candidatures feront l'objet d'une réponse de la part du Pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des candidatures à tous les candidats ayant retiré le dossier.

II - INFORMATIONS RECUEILLIES - RGPD

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement des candidatures. Les destinataires des données sont les services de Bretagne Next.

En vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD), les candidats bénéficient d'un droit d'accès ou de rectification des informations qui les concernent. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement et à la suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, merci d'en faire la demande directement depuis la page d'accueil du site de Bretagne Next en activant le lien de bas de page intitulé « gérer mes données personnelles ».

Procédures de recours

Tout différend survenant à l'occasion de la présente consultation sera soumis, préalablement à tout recours contentieux, à Hélène Morin, Responsable du Pôle Europe de Bretagne Next, h.morin@bretagne-next.bzh.

Instance chargée des procédures de recours contentieux :
Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3, Contour de la Motte
CS44416
35044 Rennes Cedex
Tél. : 02 23 21 28 28
http://rennes.tribunal-administratif.fr